

— RÉGIME DE PENSION DES —

# Enseignants

DU NOUVEAU-BRUNSWICK



## CE QUE VOUS TROUVEREZ DANS CE NUMÉRO

- 2**  
Une exploration de vos rajustements  
au coût de la vie (RCV)
- 3**  
Comment le RCV est-il calculé?
- 4**  
La valeur de votre pension
- 5**  
Mise à jour financière du RPENB
- 6**  
Assemblée annuelle d'information (AAI)  
de cette année
- 7**  
Résumé de l'AAI de 2025
- 8-9**  
Mise à jour sur les placements
- 10**  
Expansion des bureaux  
Modifications aux documents constitutifs
- 11**  
Le temps d'une pause
- 12**  
Conseil des fiduciaires 2026

**volume 11 | printemps 2026**

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR...

Coup d'œil sur le contenu du bulletin.



### COMPRENDRE VOTRE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE (RCV)

En savoir plus sur la façon dont le RPENB accorde des rajustements au coût de la vie aux participants actifs, retraités et avec prestations différées aux pages 2 et 3.

NIVEAU DE  
PROVISIONNEMENT  
DU RPENB

**122,3 %**

(au 31 août 2025)

Vous trouverez plus  
d'informations sur le rapport  
d'évaluation actuarielle le plus  
récent du RPENB à la page 5.

### ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DE CETTE ANNÉE

Inscrivez-vous pour recevoir des rappels à [rpenb.ca/aa2026](https://rpenb.ca/aa2026).

Plus d'informations sont disponibles à la page 6.



# UNE EXPLORATION DE VOS RAJUSTEMENTS AU COÛT DE LA VIE (RCV)

La hausse du coût de la vie a été au centre des préoccupations de tout le monde récemment, et votre conseil des fiduciaires du RPENB ne fait pas exception. Ici, nous examinons en profondeur la manière dont votre Régime gère les rajustements au coût de la vie (RCV).

Le RCV est prévu pour aider votre pension à suivre l'inflation, de sorte que, lorsque les prix des aliments et d'autres biens augmentent, vos prestations de retraite futures augmenteront également. Votre conseil considère le RCV comme un élément essentiel de la conception du RPENB. Tous les régimes de retraite des enseignants au Canada ne prévoient pas de rajustement lié au coût de la vie, que ce soit en raison de la conception de leur régime ou du fait qu'ils ne disposent pas des fonds nécessaires pour fournir cette augmentation. Et certains régimes qui prévoient un RCV ont des plafonds annuels aussi bas que 1 %. Ici au Nouveau-Brunswick, un grand effort est consacré à veiller à ce que les enseignants bénéficient d'un régime de retraite durable, avec des prestations capables de suivre l'inflation.



Deux documents constitutifs définissent comment le RPENB accorde le RCV. À savoir, le **Texte du Régime** décrit comment le RCV est calculé, quand et comment il est appliqué, ainsi que le montant maximum du RCV pouvant être fourni aux participants actifs (cotisants), retraités et avec prestations différées. Pendant ce temps, la **Politique de financement** précise les règles spécifiques aux fonds du Régime concernant les cotisations, la gestion des risques et les actions à entreprendre lorsque le Régime est en situation d'excédent ou de déficit.

01

## LE TEXTE DU RÉGIME

DÉTERMINE COMMENT LE RCV EST CALCULÉ POUR LES PARTICIPANTS ACTIFS, LES PARTICIPANTS RETRAITÉS ET LES PARTICIPANTS AVEC PRESTATIONS DIFFÉRÉES.

02

## LA POLITIQUE DE FINANCEMENT

PRÉCISE LES RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX FONDS DU RÉGIME.

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ** : Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le Texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

# COMMENT LE RCV EST-IL CALCULÉ?

Tout d'abord, l'actuaire indépendant du Régime calcule le montant maximum du rajustement pouvant être accordé, en se basant sur le pourcentage de variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) moyen canadien tel que déterminé par Statistique Canada. Dans le cas du RPENB, il mesure la variation moyenne sur 12 mois de l'IPC, de la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin chaque année. Par exemple, le dernier RCV accordé au début de 2026 était basé sur la variation moyenne de l'IPC du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.

Le RPENB attribue automatiquement le RCV aux participants, à condition que le Régime dispose des fonds nécessaires pour financer cette augmentation, comme déterminé par l'actuaire indépendant du Régime. Les participants actifs (cotisants) reçoivent un RCV égal à l'augmentation moyenne totale de l'IPC (plafonnée à 4,75 %), tandis que les participants retraités et avec prestations différées reçoivent un RCV maximum égal à 75 % de l'augmentation moyenne de l'IPC (plafonnée à 3,56 %).

Une courte vidéo expliquant ce sujet plus en détail est disponible sur [rpenb.ca/rcvvideo](https://rpenb.ca/rcvvideo).



## RAPPEL

Le plus récent RCV accordé aux participants, tel qu'annoncé précédemment dans votre bulletin d'automne, se trouve ci-dessous.

Le rajustement au  
coût de la vie accordé aux  
**PARTICIPANTS ACTIFS** de

**2,01 %\***

était applicable sur toutes les  
prestations de retraite  
accumulées jusqu'au  
31 décembre 2024.

Le rajustement au coût de la  
vie accordé aux **PARTICIPANTS  
RETRAITÉS** et **PARTICIPANTS AVEC  
PRESTATIONS DIFFÉRÉES** était de

**1,51 %\***

au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

\* Les participants retraités ou qui ont acquis le droit aux prestations différées en 2025 recevront un RCV mixte.

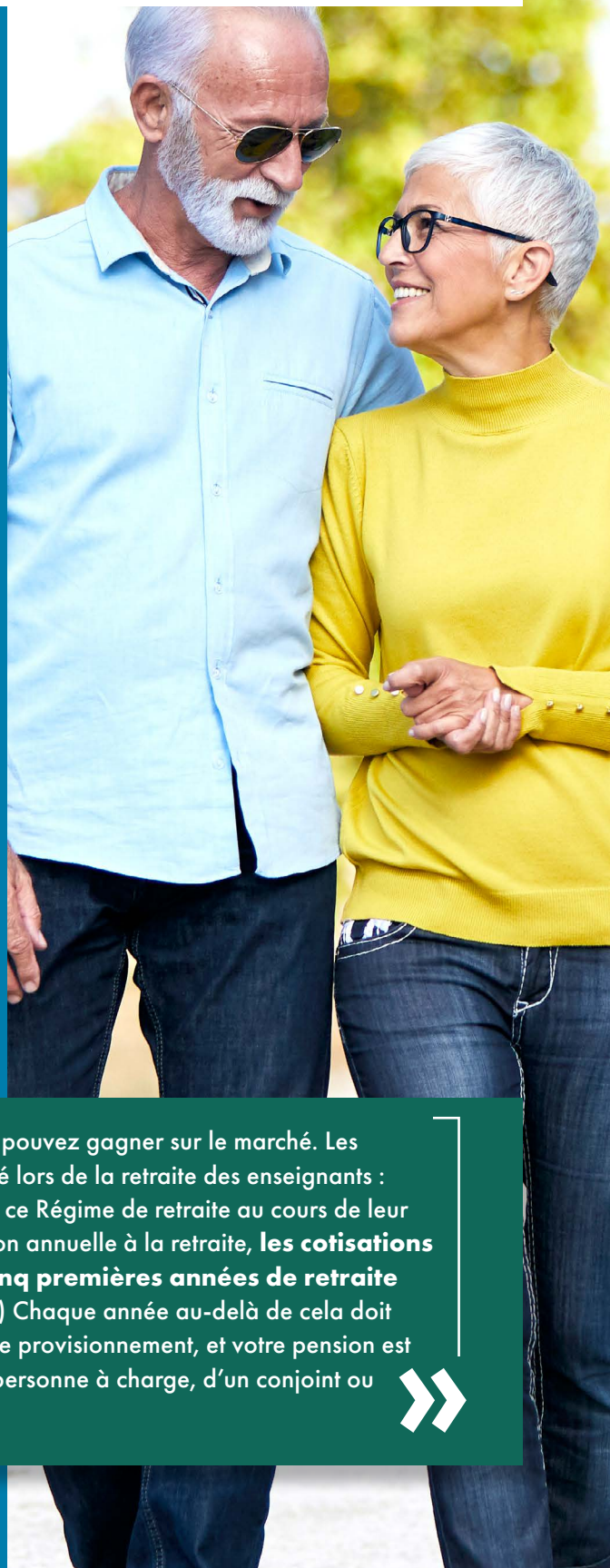
# LA VALEUR DE VOTRE PENSION

**Les prestations que vous recevez du Régime dépassent les cotisations que vous versez au cours de votre carrière.**

En tant que participant du RPENB, un certain montant est prélevé sur votre chèque de paie tout au long de votre carrière et versé dans le fonds du RPENB. Le pourcentage de vos revenus prélevé est actuellement de 8,5 % en dessous du MGAP<sup>†</sup> et de 10,2 % au-dessus du MGAP. Votre employeur est soumis aux mêmes prélèvements. Ces taux de cotisation peuvent être augmentés ou diminués à l'avenir par votre conseil des fiduciaires conformément à la Politique de financement du Régime. En fait, le dernier changement imposé par la politique a eu lieu en août dernier, lorsque les taux de cotisation tant pour les employés que pour les employeurs ont été réduits de 1,5 % en raison de la forte performance du fonds. Il est important de noter que la réduction des taux de cotisation n'entraînera pas de diminution des prestations de retraite.

Le conseil des fiduciaires du RPENB a la responsabilité de respecter l'objectif du Régime qui est de « fournir aux participants une source sûre de revenu de retraite à vie ». Outre les contributions des employés et celles de l'employeur, le troisième élément de croissance du fonds du RPENB est le revenu des placements, qui constitue la majeure partie de la croissance financière du fonds. Par exemple, en 2025, les revenus des placements ont largement dépassé à la fois les cotisations et les dépôts, ainsi que les versements de prestations et les retraits.

Le président du conseil des fiduciaires du RPENB, Larry Jamieson, a donné un exemple simple lors de l'Assemblée annuelle d'information en octobre. Interrogé sur la possibilité pour les participants d'investir leur propre argent pour la retraite plutôt que de cotiser au Régime, il a expliqué les avantages d'être participant du Régime. Voici un extrait de sa réponse :



« Avec le temps, recevoir une pension dépasse largement ce que vous pouvez gagner sur le marché. Les résultats parlent d'eux-mêmes. Je vais utiliser l'exemple que j'ai utilisé lors de la retraite des enseignants : lorsque nous calculons les cotisations plus les intérêts qu'ils ont versées à ce Régime de retraite au cours de leur carrière, et que nous les comparons à ce qu'ils recevraient comme pension annuelle à la retraite, **les cotisations des enseignants plus les intérêts sont absorbés au cours des cinq premières années de retraite ou moins selon le montant de la pension que vous recevez.** (...) Chaque année au-delà de cela doit être soutenue par le rendement des placements du Régime et le niveau de provisionnement, et votre pension est versée pour le reste de votre vie, et potentiellement pour la vie de toute personne à charge, d'un conjoint ou d'un enfant en situation de handicap. »

<sup>†</sup> MGAP = Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (74 600 \$ pour 2026), fixé par le gouvernement fédéral.

# MISE À JOUR FINANCIÈRE DU RPENB

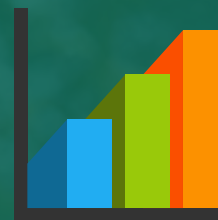
Tous les trois ans, le RPENB est tenu de subir une évaluation actuarielle<sup>‡</sup>. Préparée par notre actuaire indépendant, TELUS Santé, et présentée sous forme de rapport détaillé, l'évaluation actuarielle **évalue la capacité du RPENB à vous fournir des prestations de retraite en tant que participant du RPENB.** Elle **aide également le conseil dans la prise de décisions concernant les finances du RPENB.** Le rapport d'évaluation actuarielle le plus récent a été complété au 31 août 2025. Dans le cadre de la préparation d'une évaluation actuarielle, notre actuaire calcule la situation financière du RPENB en comparant la juste valeur marchande des actifs du RPENB à ses passifs; ce ratio est connu sous le nom de **coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison**, qui représente essentiellement ce que le Régime possède par rapport à ce qu'il doit, ou son **niveau de provisionnement**.

Niveau de  
provisionnement du  
RPENB

**122,3 %**

(au 31 août 2025)

C'est le niveau de provisionnement **le plus élevé** pour le Régime depuis sa conversion en régime à prestation cible.



## Niveau de provisionnement du RPENB

|  |         |
|--|---------|
| 2024<br>(au 31 août)   | 117,2 % |
| 2023<br>(au 31 août)   | 113,0 % |
| 2022<br>(au 31 août)   | 112,4 % |
| 2021<br>(au 31 août)   | 110,4 % |
| 2020<br>(au 31 août)   | 103,4 % |
| 2019<br>(au 31 août)   | 108,9 % |
| 2018<br>(au 31 août)   | 108,5 % |
| 2017<br>(au 31 août)   | 105,4 % |
| 2016<br>(au 31 août)   | 105,6 % |
| 2015<br>(au 31 août)   | 104,7 % |
| 2014<br>(au 31 août)   | 106,1 % |
| Provisionnement initial<br>(au 1 <sup>er</sup> janvier 2014) | 100,2 % |

<sup>‡</sup> Il s'agit de l'exigence minimale. Le conseil des fiduciaires du RPENB peut demander à l'actuaire de préparer une évaluation actuarielle à un intervalle plus court, comme cela a été le cas au cours des deux dernières années. Les années où une évaluation actuarielle n'est pas réalisée, un document plus simple, appelé certificat de coût, est fourni par l'actuaire du Régime.

# L'ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DE CETTE ANNÉE

DÉCOUVREZ VOTRE RÉGIME AVEC CEUX QUI LE CONNAISSENT LE MIEUX !

## QUAND?

**LE 7 OCTOBRE 2026 À 19 H 00**  
(heure avancée de l'Atlantique)

## OÙ?

**EN LIGNE VIA WEBÉMISSION**

**Tous les participants du Régime**, que vous cotisez activement, soyez retraité, ayez différé votre pension ou soyez un survivant ou bénéficiaire.

## QUI?



**INSCRIVEZ-VOUS POUR RECEVOIR DES RAPPELS À [RPENB.CA/AAI2026](https://rpenb.ca/AAI2026).**

Une invitation officielle vous sera envoyée à l'approche de l'assemblée.

## POURQUOI PARTICIPER?

Rejoignez le conseil des fiduciaires et les principaux fournisseurs de services du Régime pour recevoir des :



mises à jour et informations clés sur le rendement et la gestion du Régime,



faits et renseignements importants pour vous aider à mieux comprendre vos prestations de retraite, que vous cotisez au Régime ou que vous recevez une pension,



réponses à vos questions à la source. Discutez avec le conseil des fiduciaires et les fournisseurs de services, qui répondront à vos questions en direct.



Vous avez manqué l'assemblée de l'année dernière? Numérisez le code à gauche à l'aide de votre appareil mobile pour visionner l'enregistrement ou visitez [rpenb.ca/AAI2025](https://rpenb.ca/AAI2025).

# RÉSUMÉ DE L'AAI DE 2025

Environ 300 personnes ont participé à l'Assemblée annuelle d'information (AAI) de 2025, qui s'est tenue virtuellement le mercredi 8 octobre.

## REMARQUES D'OUVERTURE

**Larry Jamieson, président du conseil des fiduciaires du RPENB**, a ouvert la réunion en présentant l'histoire du Régime de pension depuis ses débuts il y a plus d'un siècle, en 1910. Il a souligné les changements apportés au Régime au fil des différentes périodes de hauts et de bas, y compris la modification survenue en 2014 lorsque le Régime n'était financé qu'à 89,5 %, avec un déficit de 250 millions de dollars. Les participants ont reconnu la nécessité de changement, mais ont insisté pour conserver certaines dispositions, notamment la préservation de l'indice âge-service (permettant potentiellement des dates de retraite anticipées pour les participants), la protection des règles de rachat de service, et la limitation à de modestes augmentations des cotisations. Les discussions et négociations qui en ont résulté ont conduit à la conversion vers le régime à prestation cible actuel. Larry a indiqué qu'à ce jour, le Régime est en très bonne santé. Une preuve de cela est le fait que le Régime est en mesure de fournir un rajustement au coût de la vie sur une base annuelle, contrairement aux régimes de nombreux pairs.

## RAPPORT SUR LES CHIFFRES DU RÉGIME

**Ensuite, Yves Plourde, l'actuaire indépendant du Régime chez TELUS Santé**, a présenté la situation financière du Régime. Le niveau de provisionnement est passé à 119,4 % au 31 décembre 2024, contre 115,3 % au 31 décembre 2023. Comme ce pourcentage a dépassé la barre des 115 %, conformément aux dispositions du Régime, les participants cotisants et les employeurs ont bénéficié d'une réduction de cotisation de 1,5 % chacun à partir d'août de l'année dernière. Yves a également confirmé qu'en utilisant les chiffres de l'Indice des prix à la consommation fourni par Statistique Canada, le rajustement au coût de la vie de 2026 serait de 2,01 % pour les participants actifs et de 1,56 % pour les participants retraités, les participants avec prestations différées et les survivants.

## MESSAGE DE VESTCOR

**Sean Hewitt, président et chef de la direction de Vestcor**, a conclu les présentations en exposant le rôle de Vestcor dans la gestion des placements et la fourniture de services d'administration des pensions. Vestcor gère plus de 23 milliards de dollars d'actifs au total dont plus de 80 % des actifs sont gérés à l'interne par le personnel ici au Nouveau-Brunswick. Vestcor se distingue par ses faibles coûts de fonctionnement. En fait, selon des études de référence externes, Vestcor a l'un des coûts de gestion de placements les plus bas du Canada. Le RPENB économise ainsi environ 15 millions de dollars par an grâce à l'utilisation de Vestcor comme gestionnaire de ses placements. Ces fonds restent dans le Régime pour les participants et représentent les pensions annuelles moyennes de 450 enseignants retraités. Sean a présenté un aperçu du portefeuille de placement bien diversifié et prudent du RPENB et a conclu en discutant de l'importance à long terme de l'investissement responsable, mise en avant dans le Rapport sur l'investissement responsable du RPENB, disponible à l'adresse [rpenb.ca/responsable](https://rpenb.ca/responsable).

Larry Jamieson a conclu la partie formelle de l'assemblée avec trois messages clés :

- le Régime est bien financé et se trouve dans une position financière saine,
- les participants et les survivants devraient être fiers et rassurés des résultats présentés,
- le Régime reste résilient, durable, sécurisé et abordable pour les participants.

**Enfin, les présentateurs et des membres du personnel de Vestcor ont répondu aux questions envoyées par les participants.**

**L'assemblée a été très bien accueillie; 93 % des participants ont déclaré dans un sondage partagé suite à l'événement que l'assemblée était informative ou très informative.**

# MISE À JOUR SUR LES PLACEMENTS

APERÇU DE LA SITUATION DE VOTRE RÉGIME DE PENSION AU 31 DÉCEMBRE 2025

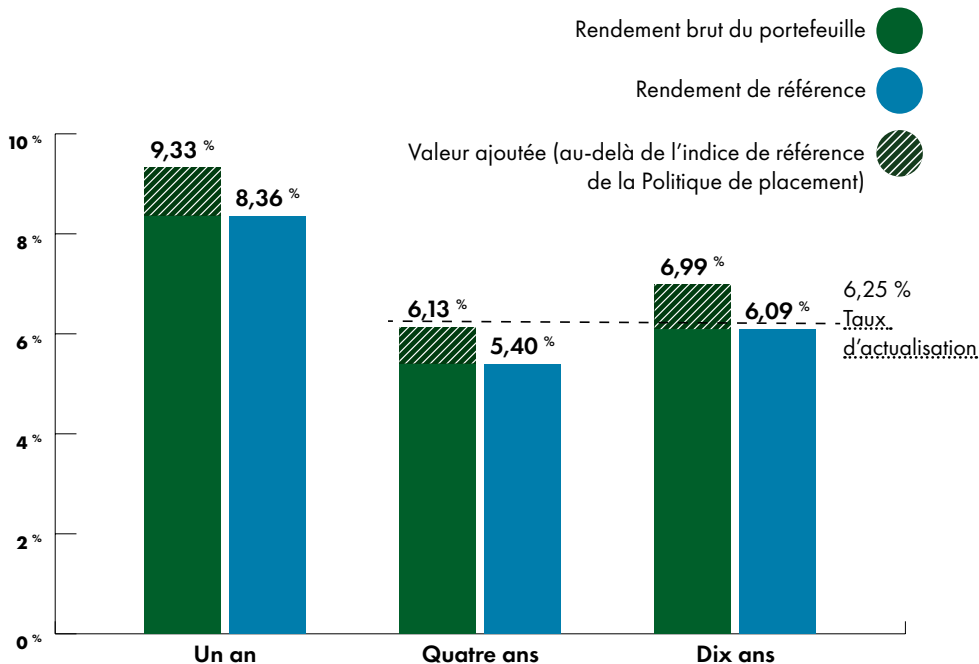
## POINTS SAILLANTS

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <p>RENDEMENT DES PLACEMENTS DU RPENB EN 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025 (BRUT)</p> <p><b>9,33 %</b></p> | <p>AUGMENTATION NETTE DE 479,1 millions de dollars DEPUIS LE 31 DÉC. 2024</p> | <p>ACTIFS DE PLACEMENT SE CHIFFRENT À 7,958 milliards de dollars AU 31 DÉCEMBRE 2025</p> | <p>RENDEMENT SUR QUATRE ANS DU RPENB (BRUT)</p> <p><b>6,13 %</b></p> |
|--|---|--|--|

### Points principaux

- 2025 a été une autre année favorable aux placements, mais la concentration est un problème croissant sur les marchés américains.
- Le rendement des placements en 2025 a été supérieur à la somme de toutes les pensions, remboursements et dépenses payés par le Régime au cours de l'année.

### RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 31 DÉCEMBRE 2025)



Nous sommes heureux d'annoncer que les placements du Régime ont généré un rendement solide de 9,33 % pour 2025. Le portefeuille de placements a également réussi à dépasser son indice de référence après prise en compte des coûts de placement.

À plus long terme, le rendement annualisé sur quatre ans de 6,13 % dépasse le rendement de référence de 5,40 %, tandis que le rendement annualisé sur dix ans de 6,99 % est supérieur à la fois au taux d'actualisation de 6,25 % recommandé par l'actuaire indépendant du Régime et approuvé par le conseil des fiduciaires, et au rendement de référence de 6,09 %. Cette solide performance a été réalisée alors que le Régime a pris moins de risques d'investissement que la plupart des autres régimes de retraite canadiens comparables.

Recherchez les termes soulignés en pointillés dans cette mise à jour sur les placements. Vous pouvez trouver les définitions de ces termes et d'autres termes relatifs au RPENB en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile ou en visitant le site [vestcor.org/glossaire](https://vestcor.org/glossaire).



# MISE À JOUR SUR LES PLACEMENTS

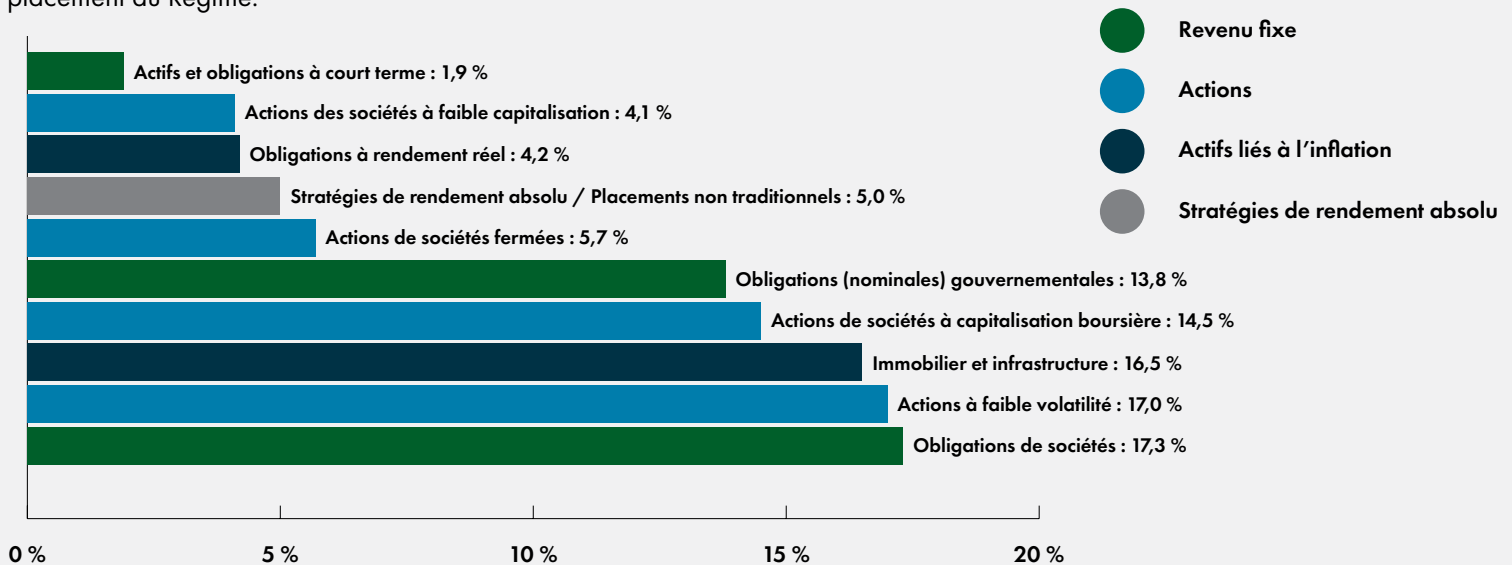
APERÇU DE LA SITUATION DE VOTRE RÉGIME DE PENSION AU 31 DÉCEMBRE 2025

## ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement du RPENB au 31 décembre 2025 s'élevait à 7,958 milliards de dollars, soit une augmentation de 479,1 millions de dollars par rapport à la juste valeur au 31 décembre 2024.

## COMPOSITION DE L'ACTIF

Le tableau ci-dessous indique la composition de l'actif au 31 décembre 2025 et illustre le degré de diversification des actifs de placement du Régime.



La Politique de placement du RPENB est examinée par le conseil des fiduciaires sur une base annuelle, et les placements du Régime sont présentement en transition vers la composition cible de l'actif. De plus amples renseignements sur les politiques du conseil se trouvent dans l'Énoncé des politiques de placement disponible à [rpenb.ca](http://rpenb.ca), sous « À propos du Régime », puis « Documents constitutifs ».

## APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Malgré la volatilité observée lors des événements du « jour de la libération » en avril, l'année s'est avérée solide pour les marchés des actions mondiaux. Même avec la politique « les États-Unis d'abord » menée par l'administration américaine actuelle, les actions mondiales ont largement surpassé les actions américaines au cours de l'année, et les actions canadiennes ont affiché des performances encore meilleures.

La concentration reste un problème pour le marché américain. À la fin de 2025, les actions des *Magnificent 7*\* représentaient plus d'un tiers d'un indice représentatif des actions américaines, tandis que les dix premières entreprises représentaient près de 40 % du marché. Selon certains critères, le marché américain est désormais plus concentré que le marché canadien.

Les événements géopolitiques restent une source d'incertitude importante pour les marchés financiers, certains risques auparavant latents s'étant concrétisés. Les conflits en cours en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, notamment la récente escalade impliquant l'Iran qui a eu un impact significatif sur les voies d'approvisionnement énergétique, ont jusqu'à présent été largement absorbés par les marchés avec des baisses modérées.

En même temps, les pressions liées au rééquilibrage du commerce mondial et à la résilience des chaînes d'approvisionnement continuent de s'accumuler progressivement plutôt que de se manifester par des chocs ponctuels. De ce fait, la volatilité des marchés s'est accentuée après une hausse notable en début d'année, et les investisseurs auraient tout intérêt à gérer leurs risques avec prudence alors qu'ils poursuivent leur parcours jusqu'en 2026.

De plus amples informations, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, sont disponibles dans les mises à jour trimestrielles du marché fournies par Vestcor à l'adresse

[vestcor.org/miseajourdumarche](http://vestcor.org/miseajourdumarche).



\* Alphabet, Amazon, Apple, Meta Platforms, Microsoft, Nvidia et Tesla



## EXPANSION DES BUREAU

Il est plus facile que jamais pour les participants d'accéder aux services en personne.

Notre fournisseur de services administratifs et gestionnaire de placements, Vestcor, a récemment agrandi ses bureaux. Toujours situé au 140, rue Carleton au centre-ville de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, les participants qui souhaitent rencontrer l'équipe des services aux participants de Vestcor peuvent désormais la trouver au **rez-de-chaussée**. Il suffit de suivre la signalisation. L'équipe serviable de Vestcor est maintenant plus accessible que jamais!

Vous pouvez également joindre Vestcor par courriel à l'adresse [info@vestcor.org](mailto:info@vestcor.org) ou par téléphone sans frais au Canada au 1-800-561-4012. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 16 h 30.

## MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige que les participants soient informés de toute modification aux documents constitutifs. À cet effet, le conseil des fiduciaires aimerait vous informer de la modification suivante qui a été déposée auprès du surintendant des pensions :

- Le Texte du Régime a été modifié afin de tenir compte du rajustement au coût de la vie de 2,01 % accordé en date du 1er janvier 2026. Cette modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 25 février 2026.

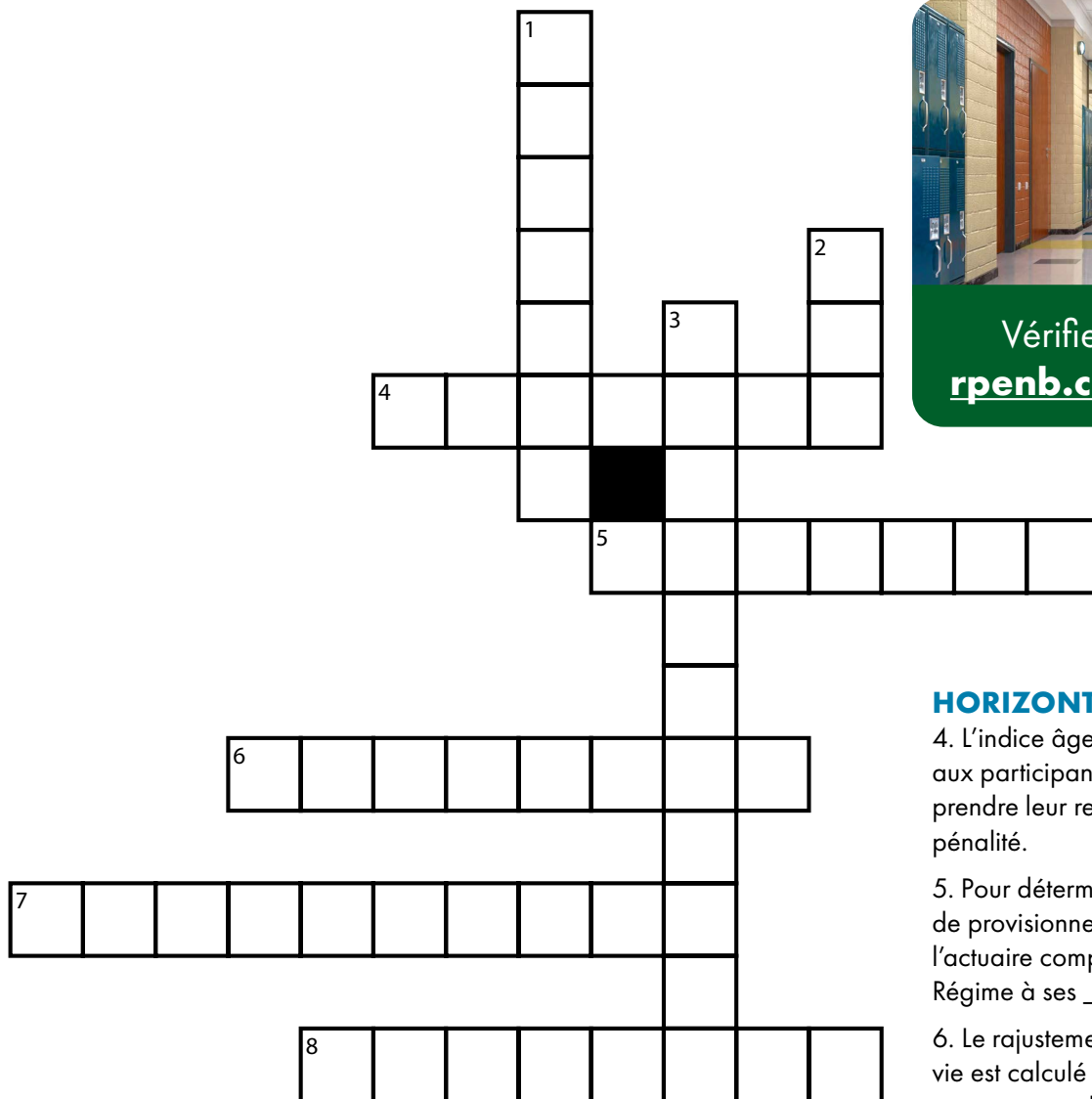
Les documents constitutifs du RPENB sont disponibles à l'adresse [rpenb.ca](http://rpenb.ca), et comprennent la Politique de financement, outil utilisé par le conseil des fiduciaires pour gérer les risques inhérents au Régime. Il s'agit d'un document qui fournit des directives et des règles concernant les décisions qui doivent, ou peuvent, selon le cas, être prises par le conseil des fiduciaires au sujet des niveaux de provisionnement, des cotisations et des prestations. La Politique de financement est accessible sur le site [rpenb.ca/pf](http://rpenb.ca/pf). Un résumé rapide de certaines des principales dispositions de la Politique de financement du RPENB est accessible à l'adresse [rpenb.ca/spf](http://rpenb.ca/spf).

# LE TEMPS D'UNE PAUSE

Lisez le bulletin pour vous aider à remplir les mots croisés!



Vérifiez vos réponses au  
[rpenb.ca/printemps2026](https://rpenb.ca/printemps2026)



## VERTICALEMENT

1. La prochaine Assemblée annuelle d'information du RPENB aura lieu le 7 \_\_\_\_\_ 2026.
2. L'objectif du RPENB est de « fournir aux participants une source sûre de revenu de retraite à \_\_\_\_ ».
3. La Politique de \_\_\_\_\_ du RPENB dicte les mesures à prendre lorsque le Régime affiche un excédent ou un déficit.

## HORIZONTALEMENT

4. L'indice âge-\_\_\_\_\_ permet aux participants du RPENB de prendre leur retraite anticipée sans pénalité.
5. Pour déterminer le niveau de provisionnement du RPENB, l'actuaire compare les actifs du Régime à ses \_\_\_\_\_.
6. Le rajustement au coût de la vie est calculé en fonction du pourcentage de variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) moyen \_\_\_\_\_.
7. Les membres du conseil des fiduciaires du RPENB ont un devoir \_\_\_\_\_ d'agir dans le meilleur intérêt du Régime et de ses participants.
8. Le fournisseur de services administratifs du Régime, Vestcor, est situé au rez-de-chaussée du 140, rue \_\_\_\_\_ à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

# CONSEIL DES FIDUCIAIRES 2026

## Larry Jamieson

Président

## Marcel Larocque

Vice-président

## Robert Fitzpatrick

Fiduciaire

## Rémi Gauthier

Fiduciaire

## Natalie Kenny

Fiduciaire

## Leonard Lee-White

Fiduciaire

## Jennifer Morrison

Fiduciaire

## Robert Penney

Fiduciaire

## Michael Ketchum

Observateur

## Kerry Leopkey

Observateur

La moitié des fiduciaires sont nommés au conseil des fiduciaires du RPENB par la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick (FENB), tandis que l'autre moitié est nommée par le gouvernement provincial. Une fois nommés au conseil, les fiduciaires :

- ont un devoir fiduciaire envers le Régime. Cela signifie qu'ils **doivent toujours agir dans le meilleur intérêt du RPENB et de ses participants** lorsqu'ils administrent les affaires du Régime. Ils ne représentent pas la partie qui les a nommés.
- sont chargés de la propriété d'une autre personne; dans le cas du RPENB, il s'agit des fonds destinés aux pensions des participants du Régime,
- doivent se comporter selon les normes les plus élevées d'intégrité, d'honnêteté, d'indépendance, d'équité, de transparence et de compétence. Le manquement par l'un quelconque des fiduciaires à leur devoir fiduciaire (par exemple, ne pas divulguer ou traiter les conflits d'intérêts) peut entraîner des mesures disciplinaires.

## POUR NOUS JOINDRE

Régime de pension des  
enseignants du  
Nouveau-Brunswick  
**rpenb.ca**

ISBN 978-1-4605-4603-1

### PAR LA POSTE :

**Conseil des fiduciaires du RPENB**

a/s de Vestcor

C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

### PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)  
ou 506-453-2296 (Fredericton)

**COURRIEL :** info@rpenb.ca



@nbtp-rpenb

**VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN EN FORMAT PAPIER?**  
**Contactez-nous à l'adresse info@vestcor.org ou en appelant le 1-800-561-4012.**